



Conseil de sécurité

Distr. générale
14 avril 2008
Français
Original : anglais

Rapport du Secrétaire général sur le déploiement de l'Opération hybride Union africaine- Nations Unies au Darfour

I. Introduction

1. Le présent rapport, qui porte sur la période allant de janvier à mars 2008, est établi en application du paragraphe 21 de la résolution 1769 (2007) du Conseil de sécurité, par lequel le Conseil m'a prié de lui rendre compte tous les 90 jours de la situation au Darfour, des progrès de la mise en place de l'Opération hybride Union africaine-Nations Unies au Darfour (MINUAD) et du déroulement du processus politique.

II. Cessez-le-feu et situation sur le terrain au Darfour

A. Situation sur le plan de la sécurité

2. Pendant la période considérée, la situation sur le plan de la sécurité au Darfour était extrêmement instable, en particulier dans l'état du Darfour-Ouest. Les tensions entre le Tchad et le Soudan ont été ravivées en décembre 2007, lorsque le mouvement rebelle connu sous le nom de Mouvement pour la justice et l'égalité (MJE) a lancé une offensive contre les Forces armées soudanaises au Darfour-Ouest. Au cours des hostilités, le MJE a pris le contrôle de Seraf Jidad, Sirba et Seleia, dans le couloir nord du Darfour-Ouest, et menacé d'attaquer El Geneina. À la mi-janvier 2008, les Forces armées soudanaises avaient mobilisé une force importante, notamment des avions d'attaque, et commencé à reprendre des positions qui étaient tenues par le MJE. Les 12 et 24 janvier, les Forces armées soudanaises ont attaqué Seraf Jidad.

3. Environ 115 décès ont été signalés au personnel de l'ONU et au personnel des organisations humanitaires lors de leurs visites sur le terrain après l'attaque. Les 8 et 9 février, les Forces armées soudanaises se sont déplacées vers le nord pour attaquer Sirba et Seleia, repoussant le MJE dans Jebel Moon. Les opérations des deux parties se sont soldées par des milliers de déplacés parmi les civils, aussi bien au Soudan, qu'au Tchad. À la fin de la période considérée, les Forces armées soudanaises attaquaient encore le MJE et des éléments du Mouvement/Armée de libération du Soudan (M/ALS) à Jebel Moon et dans les environs. Le 19 mars, le MJE aurait tendu une embuscade à un convoi des Forces armées soudanaises à 65 kilomètres au



nord d'El Geneina (Darfour-Ouest), au cours de laquelle 19 soldats des FAS auraient trouvé la mort. Selon des rapports établis en février et mars, de nombreux convois militaires des Forces armées soudanaises se seraient déplacés du Darfour-Sud et du Darfour-Nord vers El Geneina, au Darfour-Nord.

4. Le 29 janvier, des groupes d'opposition armés tchadiens ont lancé une offensive infructueuse contre N'Djamena à partir de leur base dans la zone située au sud d'El Geneina. Après la tentative d'offensive contre N'Djamena, de nombreux groupes d'opposition armés tchadiens seraient retournés au Darfour-Ouest pour se ravitailler. Une nouvelle offensive à l'intérieur du territoire tchadien ne peut être écartée.

5. Des hostilités entre factions rebelles ont également éclaté pendant la période considérée. De lourds combats ont été signalés à Shurum, village situé à 80 kilomètres au sud-est de Nyala (Darfour-Sud), le 19 mars entre des membres des factions Minni Minawi et Free Will du M/ALS. Les combats auraient fait neuf victimes.

B. Attaque contre un convoi de la MINUAD

6. La MINUAD a été attaquée presque immédiatement après la passation des pouvoirs de la Mission des Nations Unies au Soudan (MUAS) à la MINUAD, le 31 décembre. En effet, dès le 7 janvier, les Forces armées soudanaises tiraient sur le premier convoi de ravitaillement de la MINUAD, à 2 kilomètres de Tine (Darfour-Nord). Un chauffeur civil a été blessé alors que le camion-citerne qu'il conduisait était touché par un tir de grenade à tube. L'escorte du convoi n'a pas riposté.

7. Sous la direction du commandant de la MINUAD, une enquête a été menée pour déterminer les causes de l'attaque. D'après les conclusions de l'enquête, le convoi, retardé par des pannes mécaniques, se déplaçait de nuit, mais l'attaque n'était pas provoquée. La MINUAD a fait part de son vif mécontentement et demandé au Gouvernement de lui donner l'assurance qu'un tel incident ne se reproduirait pas. Les convois de ravitaillement se sont poursuivis au Darfour, sans nouvel incident.

C. Activités de la MINUAD

8. En dépit des difficultés auxquelles elle s'est heurtée au cours de la période considérée pour accéder aux zones touchées par les combats, la MINUAD a fait face à l'instabilité au Darfour-Ouest en augmentant le nombre de patrouilles dans le couloir nord de l'État, et en mettant au point des plans pour déployer dès que possible un contingent permanent. À la suite d'une visite du Représentant spécial conjoint, du commandant en second de la force et du chef de la police civile à Seleia, le 26 février, des patrouilles motorisées militaires et policières provenant de Kulbus et El Geneina ont été effectuées régulièrement dans le couloir nord du Darfour-Ouest. Les relations sont maintenues avec les Forces armées soudanaises dans la région et les patrouilles ont eu des contacts avec les chefs du MJE près de Jebel Moon. Le 19 mars, l'adjoint du Représentant spécial conjoint et le chef d'état-major se sont rendus à Seleia en vue de rechercher des solutions permettant de déployer la MINUAD de façon plus permanente dans cette zone.

9. La situation au Darfour-Ouest demeure un sujet de grave préoccupation pour la MINUAD et il est prévu de renforcer la sécurité dans la zone de Kulbus en y déployant une section supplémentaire. La MINUAD prévoit également de déployer au moins une compagnie (120 hommes) et un détachement de police (30 hommes) à Seleia, afin d'assurer une présence permanente, de suivre les activités des Forces armées soudanaises et des mouvements rebelles et d'en rendre compte, et de faciliter le rapatriement librement consenti des civils déplacés. Ces plans dépendent pour beaucoup des capacités d'appui logistique, eu égard notamment au temps requis pour construire les locaux nécessaires. Au cours du deuxième semestre de 2008, la mission a l'intention de poster un nouveau bataillon, réparti entre deux sites, à Kulbus, et d'installer un nouveau camp à Seleia; le théâtre des opérations couvrirait ainsi l'ensemble de la zone de Jebel Moon.

10. La mission a également pris des mesures pour améliorer son infrastructure de défense. En particulier, le périmètre physique de chaque site où des troupes sont déployées a été renforcé en érigeant des murs de défense et des murs pare-souffle Hesco Bastion, en construisant des tours d'observation, en creusant des tranchées et en installant des projecteurs à large faisceau. De plus, la mission souhaite qu'au moins un demi-bataillon soit présent dans chaque base pour renforcer la protection de la force et faire en sorte qu'un pourcentage plus élevé des contingents soit disponible pour les opérations actives.

11. La MINUAD a nettement renforcé ses patrouilles dans l'ensemble du Darfour, alors que de telles patrouilles n'existaient pratiquement pas lors de la passation des pouvoirs. En janvier, la police de la MINUAD a mis en place un plan en trois phases pour l'organisation de patrouilles dans les camps de personnes déplacées. Les composantes militaire et police ont toutes deux étendu leurs patrouilles visant à instaurer un climat de confiance, patrouilles qui couvrent actuellement plus de 80 % des camps de personnes déplacées au Darfour. Elles ont en outre allongé la durée des patrouilles, qui ont désormais lieu chaque jour de 8 heures à 18 heures dans presque tous les secteurs. L'objectif de ces patrouilles renforcées est d'instaurer un climat de confiance et de sérénité parmi les acteurs locaux et d'améliorer la coopération et la coordination entre la police des Nations Unies et ses homologues au sein du Gouvernement et des mouvements.

12. Le chef de la police a fait de l'engagement actif et soutenu auprès des personnes déplacées, des communautés locales et des autorités gouvernementales une des priorités de la composante police de la MINUAD. À cet égard, il a accordé une importance particulière à la mise en place de patrouilles sept jours sur sept et 24 heures sur 24 dans les camps de personnes déplacées, dans les trois secteurs, et au renforcement de la présence policière conformément au plan d'exécution en trois phases. La mission a également entrepris d'établir des bureaux des femmes et des programmes de police de proximité dans les camps de personnes déplacées. Dans ce contexte, deux comités de police communs chargés, respectivement, de la lutte contre la criminalité et de la lutte contre la violence à l'égard des femmes et des enfants, ont été créés en février, au Darfour-Sud. Ces comités sont composés de représentants de la MINUAD, des organismes des Nations Unies et des autorités soudanaises. Lors de sa première conférence de presse, le 13 mars, la composante information de la MINUAD a fait part à la presse nationale et internationale de certains de ces progrès, tout en mettant en lumière les difficultés auxquelles se heurte la MINUAD.

III. Situation humanitaire

13. Les opérations militaires menées par les Forces armées soudanaises et les milices dans le couloir nord du Darfour-Ouest au cours des trois premiers mois de 2008 ont fait des dizaines de morts parmi les civils et, selon les estimations, provoqué le déplacement de 60 000 personnes. Des dommages importants ont été infligés aux installations telles qu'infirmes, points d'eau, habitations, et autres infrastructures. Un agent local d'une organisation humanitaire et deux assistants locaux ont été tués au cours des hostilités. Les installations et centres humanitaires ont également été systématiquement pillés ou détruits lors des attaques menées par les Forces armées soudanaises et les milices. À la fin du mois de mars, des milliers de personnes étaient retournées dans leur région d'origine, notamment à Abu Suruj et Sirba, mais le nombre de personnes déplacées demeurait bien plus élevé.

14. L'accès des organisations humanitaires aux populations demeure entravé par l'insécurité, les contraintes imposées par les parties au conflit et les restrictions concernant l'utilisation des moyens aériens. Au cours des 40 premiers jours de l'année, les restrictions imposées à l'acheminement de l'aide humanitaire jusqu'aux populations civiles présentes dans le couloir nord du Darfour-Ouest ont mis à mal les opérations humanitaires et eu des conséquences extrêmement graves pour les populations civiles concernées, qui dépendent de l'aide fournie par les organisations humanitaires. À l'heure actuelle, des milliers de civils se trouvent encore dans un état de grande vulnérabilité, le long de la frontière avec le Tchad, où les organisations humanitaires n'ont pratiquement pas accès à eux. Ailleurs au Darfour-Ouest, l'accès aux populations civiles a également été gravement entravé par la présence des forces d'opposition tchadiennes au Darfour et par le conflit frontalier. Sur un plan positif, les restrictions imposées, depuis décembre 2007, par le Gouvernement à l'accès des organisations humanitaires aux zones tenues par les rebelles aux alentours de Kutum (Darfour-Nord) ont été levées à la mi-janvier, ce qui a permis de reprendre les distributions de nourriture à 140 000 personnes touchées par le conflit dans cette zone.

15. Les mouvements rebelles ont également mené des opérations militaires au cours de la période examinée. Le 7 janvier, le MJE a attaqué le poste de police de Seraf Jidad (Darfour-Ouest), forçant les membres de la police soudanaise à se retirer du village. Au Darfour-Nord, un groupe sans doute dissident du M/ALS/Minni Minawi a attaqué un poste de police à Kilemandu, fin janvier, tuant deux policiers et un civil (qui était détenu au poste). Au Darfour-Ouest, des membres du Mouvement des forces populaires pour les droits et la démocratie, groupe armé prétendant être chargé de l'application de la loi en vertu d'un accord signé avec les autorités de l'État, ont continué de se livrer à des violations systématiques des droits fondamentaux de la population du village de Masteri.

16. Ailleurs au Darfour, les combats entre les parties, ainsi que la poursuite du conflit intertribal, se sont encore soldés par de nombreux déplacements de population tout au long du premier trimestre de 2008. Jusqu'à présent, cette année, plus de 90 000 personnes ont rejoint les rangs des personnes déplacées à travers le Darfour. Depuis février, par décision du Gouvernement, le camp d'Al Salaam (Darfour-Sud) n'accueille plus de nouveaux arrivants, sa population ayant atteint 50 000 personnes, contre 37 000 en octobre 2007. En outre, plusieurs rapports indiquent que des familles touchées par la pénurie alimentaire rejoignent les camps de personnes déplacées dans l'espoir d'y trouver une assistance, ce qui aggrave la

surpopulation et accentue la détérioration des conditions de vie. Les évaluations après récolte récemment achevées au Darfour indiquent que la production de céréales est nettement inférieure à celle de l'année dernière, ce qui fait craindre que l'aide alimentaire doive être fournie plus tôt que prévu aux populations touchées par le conflit.

17. Le 22 janvier, le Gouvernement a approuvé la prorogation jusqu'au 31 janvier 2009 du moratoire sur les restrictions imposées aux opérations humanitaires au Darfour. Dans sa déclaration, le représentant du Gouvernement a approuvé sans ambiguïté l'esprit et la lettre du communiqué conjoint de 2007 et lancé un appel sans équivoque en faveur de la facilitation des opérations humanitaires au Darfour. Compte tenu de la prolongation tardive du moratoire, la Commission soudanaise des affaires humanitaires a également accordé un délai de grâce d'un mois pour laisser aux organisations non gouvernementales le temps de faire prolonger leurs autorisations à Khartoum. Le Comité de haut niveau et son Comité technique tripartite se sont réunis régulièrement pour continuer d'assurer le suivi de l'application du communiqué conjoint.

18. Les opérations humanitaires au Darfour continuent en outre d'être entravées par les attaques ciblées menées contre les agents humanitaires et leur matériel. Au cours de la période examinée, 73 véhicules ont été interceptés, dont 3 véhicules de la MINUAD et 45 camions affrétés par le Programme alimentaire mondial (PAM). Vingt-trois des chauffeurs dont le camion a été intercepté sont encore portés disparus. Au cours de la période examinée, 18 sites humanitaires ont été pris d'assaut par des individus armés; 4 complexes ont ainsi été la cible d'actes de pillage et de destruction systématiques pendant l'offensive militaire menée par les Forces armées soudanaises au Darfour-Ouest.

19. En dépit des efforts déployés par le personnel humanitaire, dans de nombreuses régions du Darfour, le taux de malnutrition chez les enfants de moins de 5 ans demeure très supérieur au seuil d'urgence établi à 15 % de la population.

20. Du fait de l'insécurité et des attaques qui semblaient viser les agents humanitaires, le PAM s'est heurté à des difficultés de plus en plus grandes en ce qui concerne l'acheminement de l'aide alimentaire au Darfour, alors que tous les organismes commençaient à prépositionner les secours d'urgence à l'approche de la saison des pluies. En février 2008, le PAM fournissait une assistance à quasiment 2,1 millions de personnes au Darfour.

IV. Situation sur le plan des droits de l'homme

21. La récente campagne militaire menée par le Gouvernement soudanais pour expulser du Darfour-Ouest les factions non signataires a donné lieu à des massacres inconsidérés et à d'autres graves violations des droits de l'homme parmi les civils. La Rapporteuse spéciale sur la situation des droits de l'homme au Soudan s'est rendue dans le village d'Abu Suruj, le 5 mars, et a reçu divers témoignages sur les graves violations des droits de l'homme commises pendant l'offensive. Elle a demandé qu'une enquête soit menée dans les meilleurs délais pour que les responsables de ces attaques puissent être identifiés et traduits en justice.

22. Par ailleurs, les cas de violence sexuelle dans les camps de personnes déplacées et aux alentours étaient encore nombreux pendant la période examinée. En janvier

seulement, au moins huit femmes déplacées, dont une fillette de 12 ans, ont été violées lors de quatre incidents distincts survenus au Darfour-Sud. Au Darfour-Ouest, trois femmes déplacées auraient été violées devant des membres de leurs familles lors d'incidents distincts, fin février. À Zalingei, une fillette de 15 ans du camp de Hassa Hissa a été battue et violée par un homme armé, tandis qu'à Gereida (Darfour-Sud) une fillette de 13 ans a été violée par un homme armé alors qu'elle allait chercher du bois de chauffe. Lors d'un seul incident survenu dans le village de Thur (Darfour-Ouest), plus de 20 femmes auraient, selon leurs propres déclarations, été victimes d'agressions sexuelles commises par des policiers et d'autres agents des services de sécurité du Gouvernement à l'occasion d'une opération de recherche de bandits, début janvier.

23. Pendant la période examinée, le Mouvement des forces populaires pour les droits et la démocratie a soumis de nombreux habitants de Masteri (Darfour-Ouest) à des détentions illégales, des actes de torture et des mauvais traitements, sous prétexte qu'ils étaient soupçonnés d'avoir enfreint la loi. Parallèlement, certains anciens membres du groupe auraient été capturés et exécutés sommairement.

24. Sur une note positive, à l'occasion d'une cérémonie célébrant la Journée internationale de la femme, le Gouverneur du Darfour-Nord a annoncé l'interdiction immédiate de l'excision dans cet État. Il a souhaité que les autorités compétentes adoptent une loi en ce sens.

V. Déploiement de l'Opération hybride Union africaine-Nations Unies au Darfour

25. S'agissant du déploiement de la MINUAD, au paragraphe 5 de sa résolution 1769 (2007), le Conseil de sécurité a décidé que, le 31 décembre 2007 au plus tard, la MINUAD prendrait le relais de la MUAS en vue de se doter le plus vite possible, à partir de ce moment-là, de toutes les capacités opérationnelles et des effectifs nécessaires. En application de ces dispositions, la MINUAD a pris le relais de la MUAS le 31 décembre. Diverses mesures ont été prises en vue d'augmenter les capacités opérationnelles et les effectifs de la force, mais le déploiement de contingents au Darfour a été ralenti par la détérioration de la situation sur le plan de la sécurité et par divers facteurs, tels que la nécessité d'adapter le concept d'opérations militaires, la capacité de nombreux pays qui fournissent des contingents à se déployer, les discussions en cours avec le Gouvernement au sujet de la composition de la force, et les tracasseries bureaucratiques que le Gouvernement continue d'imposer.

26. Au 26 mars, l'effectif total de la MINUAD était d'environ 10 600 personnes, à savoir : quelque 9 200 agents en tenue, dont environ 7 500 militaires, 1 600 policiers et une unité de police constituée, ainsi que quelque 1 400 civils.

27. Au cours du premier trimestre de 2008, les seuls contingents supplémentaires déployés à la MINUAD étaient le premier contingent de la compagnie du génie polyvalente chinoise et l'unité de police constituée du Bangladesh. Le corps principal de l'unité de la compagnie chinoise du génie et son matériel devraient arriver au Darfour en avril.

28. Une compagnie du génie polyvalente, une unité de transport de taille moyenne et une compagnie de transmissions, venant toutes d'Égypte, qui devaient se déployer

antérieurement dans le cadre du dispositif d'appui renforcé de la MINUAD, ont commencé à se déployer en mars après l'arrivée de leur matériel. Une partie de ce matériel est effectivement arrivé au Darfour, mais pour l'essentiel il n'a pas encore quitté Port Soudan. Le personnel de ces trois compagnies devrait arriver en avril 2008. Le matériel et les véhicules de l'unité logistique polyvalente bangladaise et de l'hôpital nigérian de niveau II sont également arrivés au Soudan et devraient atteindre respectivement Nyala et El Geneina en avril, les effectifs devant arriver en mai 2008.

29. Parallèlement, compte tenu de la vitesse à laquelle évolue la situation sur le plan de la sécurité, en particulier au Darfour-Ouest, et de la nécessité d'assurer la présence de la MINUAD aussi bien dans les zones tenues par le Gouvernement que dans celles contrôlées par les mouvements, le commandant de la force a entrepris un examen tactique des lieux de déploiement et de la répartition des pays qui fournissent des contingents dans l'ensemble du Darfour. Il en a conclu que le fait de déployer les contingents de certains pays vers d'autres lieux à l'intérieur du Darfour faciliterait grandement la réalisation des objectifs de la force, rationaliserait l'utilisation des ressources limitées dont elle dispose actuellement et faciliterait l'application des dispositions de la résolution 1769 (2007).

30. Le Département des opérations de maintien de la paix a entamé des discussions avec certains pays qui fournissent des contingents en vue de déterminer s'ils étaient disposés à envisager de se déployer dans des lieux autres que ceux initialement prévus. Une telle redistribution des contingents entraînerait sans doute des retards dans le déploiement de quelques effectifs, mais, en fin de compte, elle aurait un effet positif sensible sur les plans tactique aussi bien que stratégique.

31. À mesure que le déploiement des unités du dispositif d'appui renforcé progresse, une autre priorité à court terme sera le déploiement des deux premiers bataillons égyptien et éthiopien de la MINUAD. Le personnel du premier contingent du bataillon égyptien devrait arriver en avril, le corps principal devant arriver en mai 2008. Cela renforcera considérablement les moyens opérationnels de la MINUAD, qui verra ainsi ses effectifs d'infanterie augmenter sensiblement pour la première fois depuis la passation des pouvoirs qui a eu lieu le 31 décembre 2007.

32. Le matériel et le personnel du premier contingent du bataillon d'infanterie éthiopien devrait arriver en avion à El Fasher en avril. Le matériel du corps principal devrait arriver au Soudan en avril et au Darfour début mai, le personnel devant arriver en mai 2008. Le bataillon éthiopien se déploiera avec une unité logistique polyvalente égyptienne, une compagnie de transport et une compagnie d'infanterie de reconnaissance.

33. Comme je l'ai indiqué dans mon rapport relatif aux 30 derniers jours, je me suis entretenu du déploiement de la MINUAD avec le Président du Soudan, Omar Hassan al-Bachir, à Dakar, en marge de la réunion au sommet de l'Organisation de la Conférence islamique, début mars. Au cours de notre entretien, nous sommes convenus que la MINUAD accepterait un bataillon de plus de l'Égypte et un autre de l'Éthiopie, après quoi nous accélérerions le déploiement des unités thaïlandaises et népalaises.

34. Le commandant de la Force a également bien précisé qu'il fallait d'abord que les effectifs et les capacités de soutien logistique autonome des 10 bataillons existants de la MINUAD correspondent aux normes des Nations Unies. Les pays qui

fournissent des contingents sont en mesure de mobiliser les effectifs requis, mais nombre d'entre eux trouvent difficile de fournir le matériel nécessaire. Les pays donateurs ont offert de fournir le matériel, la formation et le soutien logistique dont les bataillons ont besoin pour atteindre le niveau approprié, en particulier pour augmenter leur capacité d'étendre le champ d'action des patrouilles. Il est impératif que ces bataillons arrivent au Darfour bien entraînés et bien équipés de façon à renforcer la mission sans trop solliciter ses capacités d'appui.

35. La Force manque toujours d'un certain nombre de moyens cruciaux : trois unités dotées d'hélicoptères de transport moyen, une unité de reconnaissance aérienne, une unité de transport lourd et une unité autonome logistique multirôle. Les préparatifs préalables au déploiement des hélicoptères tactiques légers offerts par l'Éthiopie sont en cours. Ces appareils ne suffiront pas à répondre entièrement aux besoins et il faudrait en trouver encore quatre de plus. Ces hélicoptères sont essentiels en raison de leur capacité à assurer la protection de la Force et en tant qu'éléments de dissuasion. La capacité de reconnaissance aérienne est cruciale pour assurer la surveillance ainsi que pour suivre et contrôler les événements sur le terrain. Le génie militaire est un élément essentiel pour l'expansion des camps de la MINUAD, en particulier dans les zones reculées, et pour entretenir les principaux itinéraires de ravitaillement. Les unités logistiques et de transport sont nécessaires pour soutenir la Force dans les conditions extrêmement difficiles dans lesquelles elle opère au Darfour.

36. Sur le terrain, les principales tâches dont doit s'acquitter la composante militaire de la MINUAD sont de veiller à ce que les contingents de l'ancienne Mission de l'Union africaine au Soudan (MUAS) et les nouveaux contingents disposent des capacités de soutien logistique autonome nécessaires, de mettre en place un processus logistique de réapprovisionnement et un système d'entretien solides, d'augmenter les résultats opérationnels avec les ressources existantes, d'améliorer les procédures administratives pour que les contingents soient bien appuyés, de tirer parti des arrangements mis en place en matière de liaison à tous les niveaux avec le Gouvernement, les Forces armées soudanaises et tous les mouvements et les officialiser par l'intermédiaire de la Commission de suivi du cessez-le-feu, et d'obtenir des terrains, de construire plusieurs nouvelles bases et d'agrandir celles qui existent afin de loger un demi-bataillon avec les éléments d'appui (y compris, dans certains cas, des unités de police constituées de la MINUAD) et des civils. En ce qui concerne les consultations que la mission a eues avec le Gouvernement en vue d'obtenir les terrains nécessaires, un terrain sur lequel la mission construira un grand camp pour le secteur du Darfour-Ouest a été donné à El Geneina. Toutefois, la mission n'a toujours pas reçu jusqu'ici de terrain à Seleia, qui se trouve dans le corridor nord de l'État. Il est crucial que la Mission y obtienne un terrain dès que possible pour que la MINUAD puisse faire face comme il convient à l'évolution de la situation dans la région.

37. Les missions de reconnaissance que les unités de police constituées ont effectuées au Darfour ont été exécutées par l'Égypte, l'Indonésie, le Népal, le Nigéria et le Sénégal. Des missions avant déploiement ont été effectuées pour inspecter des unités de l'Égypte, de l'Indonésie et du Népal, et d'autres missions auront lieu au Nigéria et au Sénégal en avril. Le matériel de l'unité de police constituée népalaise est arrivé à Port-Soudan le 18 février et le corps principal de l'unité sera déployé dès que le matériel arrivera à Nyala. Cinq unités de police constituées devraient être déployées au Darfour d'ici à la fin de juillet 2008.

38. Le Gouvernement a accepté en principe que la MINUAD effectue des vols de nuit, mais il continue à mettre des obstacles aux opérations de la mission en limitant les heures de vol. Il a déclaré que les aéroports ne disposaient pas de moyens suffisants pour les vols de nuit et que la MINUAD devait donc en limiter le nombre. À ce propos, le relevé et les dessins techniques pour le développement prévu des aéroports de El Fasher, Nyala et El Geneina ont été terminés pendant la période sur laquelle porte le présent rapport et les plans, pour qu'il y soit procédé dès que possible, sont en cours. Toutefois, il importe qu'entre-temps la MINUAD puisse être autorisée à effectuer des vols de nuit, qui sont cruciaux pour ses opérations.

39. En ce qui concerne la construction et la desserte des sites de la MINUAD, tous les cahiers des charges ont été soumis à l'entrepreneur le 15 mars 2008. Ils concernent des projets de construction à Nyala, El Fasher, El Geneina et Zalingei. Ils comprennent aussi la construction d'un hôpital de niveau 1, d'un hôpital et d'un entrepôt médical de niveau 3, la construction de grands camps et de camps de transit pouvant accueillir de 200 à 1 250 personnes ainsi que l'équipement en électricité des camps.

VI. Dispositions financières

40. Dans sa résolution 62/232, l'Assemblée générale a autorisé l'ouverture d'un compte spécial pour la MINUAD et ouvert, aux fins de la mise en place de celle-ci, un crédit de 1 275 700 000 dollars, soit une enveloppe mensuelle de 106,3 millions de dollars, pour l'exercice allant du 1^{er} juillet 2007 au 30 juin 2008.

41. Au 28 mars 2008, le montant des contributions non acquittées au titre du compte spécial pour la MINUAD s'élevait à 708,1 millions de dollars. Au 31 décembre 2007, le montant total des contributions non acquittées au titre de l'ensemble des opérations de maintien de la paix s'élevait à 2 536 400 000 dollars.

42. Conformément à l'alinéa a) du paragraphe 5 de la résolution 1769 (2007) du Conseil de sécurité, le remboursement aux gouvernements du coût des contingents afférent au personnel déployé auprès de la Mission de l'Union africaine au Soudan pour la période comprise entre le 1^{er} octobre et le 31 décembre 2007 a été effectué à la fin du mois de mars 2008.

VII. Processus politiques

43. Depuis que des pourparlers de paix ont été entamés au Darfour en octobre 2007, les parties ne cessent d'être encouragées à entreprendre des négociations de fond sous les auspices des Envoyés spéciaux de l'Union africaine et des Nations Unies. Quelques progrès ont été réalisés depuis décembre 2007, en particulier vers l'unification des mouvements non signataires. Toutefois, il n'a pas été possible d'aller plus loin en raison de la détérioration des conditions de sécurité, de l'absence de confiance entre les parties, du regain d'instabilité dans la région et, enfin, du manque de volonté politique de mettre fin aux hostilités et de s'asseoir à la table des négociations dans un esprit de bonne foi.

44. Depuis les pourparlers de Sirte, les mouvements darfouriens non signataires se sont groupés en cinq grandes formations : M/ALS-Unité, M/ALS-Abdul Wahid, M/ALS-Abdul Shafie, Mouvement pour la justice et l'égalité-Khalil Ibrahim et

Front uni de résistance (URF) – une alliance de cinq groupes constituée à Djouba en décembre. À la mi-décembre, après la réunion des mouvements non signataires tenue sous les auspices du Mouvement populaire de libération du Soudan, la médiation a facilité le retour de nombreux représentants du Mouvement de Djouba au Darfour pour poursuivre les pourparlers sur place. Le Front uni de résistance a organisé une conférence interne sur place et adopté une structure politique et militaire, qui sera bientôt annoncée officiellement à Djouba. En décembre également, le M/ALS-Unité a annoncé la constitution de son organe de direction.

45. En dépit de cette évolution et bien que les négociations se poursuivent entre les groupes, peu de progrès ont été réalisés vers une plus grande unification et une plus grande coordination, en partie en raison de problèmes de direction non résolus, et en partie en raison des combats dans le Darfour-Ouest. Les Envoyés spéciaux, Salim Ahmed Salim et Jan Eliasson, ont encouragé les mouvements à chercher avant tout à unifier leurs positions et à nommer une équipe de négociation.

46. En janvier 2008, les Envoyés spéciaux ont effectué une mission d'une semaine au Darfour, où ils se sont entretenus avec des représentants des mouvements sur la possibilité de tenir une réunion dans le style de celle d'Arusha et d'entamer des pourparlers de fond. Le Front de résistance uni et le M/ALS-Unité se sont déclarés disposés à participer à une telle réunion et à entamer des pourparlers de fond. C'est là un grand progrès, considérant que le M/ALS-Unité n'avait pas assisté à l'ouverture des pourparlers à Sirte.

47. Toutefois, les trois autres groupes ne sont pas encore disposés à participer à une telle réunion ni à entamer des négociations de fond. Bien que les entretiens que l'Envoyé spécial, M. Eliasson, et Abdel Wahid ont eus à Paris en février, puis à Genève, le 18 mars, aient été constructifs, le mouvement d'Abdel Wahid persiste à faire de l'amélioration de la situation concernant la sécurité une condition préalable aux négociations. Le dirigeant du MJE, Khalil Ibrahim, reconnaît l'importance d'un processus politique, mais exige que seuls le MJE et le M/ALS soient représentés aux négociations. Le M/ALS-Abdul Shafie a exprimé des réserves concernant la forme, le lieu et la date des négociations. À cet égard, il n'y a pas encore de « masse critique » pour une réunion des mouvements non signataires prêts à passer à des négociations de fond ni pour une réunion semblable à celle qui a eu lieu à Arusha en août 2007.

48. La détérioration de la situation au Tchad et les agissements de groupes d'opposition qui auraient l'appui des Gouvernements tchadien et soudanais ont engendré des tensions entre les deux pays et affaibli l'appui régional au processus de paix. Le 13 mars, les Gouvernements tchadien et soudanais ont signé, à Dakar, un accord par lequel ils se sont engagés à normaliser leurs relations bilatérales. Les événements sur le terrain montreront l'efficacité de cet accord et, dans les mois qui viennent, la volonté de rétablir la paix et la stabilité le long de la frontière commune sera vitale pour le processus de paix.

49. Le Gouvernement n'a cessé de déclarer qu'il était disposé à engager des négociations de fond à tout moment. À cet égard, le règlement de la crise entre le Parti du congrès national et le Mouvement populaire de libération du Soudan, en janvier 2008, a été une mesure positive. Toutefois, il subsiste des incertitudes concernant la participation au processus politique du M/ALS de Minni Minawi et le rôle qu'il devrait y jouer. Or, cela revêt de l'importance si l'on veut qu'un gouvernement d'unité nationale ait une stratégie unifiée pour le Darfour.

50. Dans ces conditions, et bien que l'objectif soit toujours que des négociations de fond soient officiellement engagées dès que possible, les Envoyés spéciaux sont d'avis qu'il est nécessaire d'ajuster la ligne de conduite définie dans la feuille de route de 2007. Des consultations sont en cours avec les parties pour déterminer la voie à suivre, notamment s'il convient qu'une réunion se tienne prochainement entre les Envoyés spéciaux et Khalil Ibrahim, une telle réunion n'ayant pas pu avoir lieu ces derniers mois pour des raisons de sécurité. Des efforts sont également déployés pour accélérer le recrutement d'un chef médiateur commun Union africaine-Nations Unies, qui travaillerait avec les parties de façon continue.

51. Les 17 et 18 mars, les Envoyés spéciaux ont tenu des consultations informelles avec des partenaires internationaux et régionaux à Genève. La réunion a offert aux principales parties prenantes une occasion d'évaluer la situation, de s'entendre sur la voie à suivre et de voir à quels moyens pourrait avoir recours la communauté internationale pour contribuer à résoudre le conflit. Les participants à la réunion sont convenus que l'amélioration des conditions de sécurité était une priorité absolue et que tout devait être fait pour y parvenir. Les Envoyés spéciaux, en consultation avec les hauts responsables de la MINUAD, travaillent avec les parties à résoudre ce problème et espèrent trouver le moyen de les réunir pour les amener à prendre des engagements concernant la cessation des hostilités et la protection des civils. Ce sera une première mesure, considérant qu'un accord sur les dispositions à prendre pour assurer la sécurité fera partie d'une solution politique plus large.

52. Entre-temps, les efforts sont intensifiés pour connaître l'opinion des organisations de la société civile, des personnes déplacées et des chefs traditionnels au sujet du processus de paix, par l'intermédiaire de la composante affaires civiles de la MINUAD et du Comité pour le dialogue et la consultation Darfour-Darfour. Le but est non seulement de choisir des représentants pour une participation indirecte aux négociations, mais aussi d'amener ces parties prenantes à se prononcer sur des questions de fond, processus à long terme qui s'étendra vraisemblablement au-delà des négociations. Des enjeux sont en cause, en particulier la nécessité de s'assurer de l'appui des parties en faveur de la participation de la société civile au processus de paix.

VIII. Application de l'Accord de paix au Darfour

53. Dans l'ensemble, l'Accord de paix n'a pas été respecté par les parties sur le terrain et son application a été gênée par l'absence d'appui des non-signataires aux mécanismes mis en place pour l'assurer. Des violations de l'accord de cessez-le-feu ont eu lieu tous les jours. Or, la Commission de suivi du cessez-le-feu n'est pas en mesure d'enquêter officiellement sur ces incidents, ses fonctions, sa structure et son mandat n'ayant pas encore été arrêtés par la Commission conjointe.

54. Bien qu'elle ne soit pas pleinement représentative, la Commission de suivi du cessez-le-feu a tenu, le 29 février, sa première réunion depuis le transfert des pouvoirs, sous la présidence du commandant adjoint de la Force de la MINUAD et en présence de membres du Gouvernement soudanais, de représentants du MJE-faction Peace Wing, du M/ALS-faction Minni Minawi et du M/ALS-factions non signataires. À la réunion, la MINUAD a demandé que les parties nomment deux représentants pour chacun des trois secteurs du Darfour et un représentant pour le quartier général à El Fasher.

55. Pendant la période sur laquelle porte le présent rapport, le secrétariat du Comité pour le dialogue et la consultation Darfour-Darfour a organisé de nombreuses rencontres avec des parties prenantes de la société darfourienne, afin de promouvoir les principes fondamentaux qu'il préconise : participation sans exclusive, autonomie et association de la population à l'action. Le Comité a également sollicité les vues de la diaspora darfourienne sur les questions relatives à la réconciliation, au développement, à l'administration, à l'identité, à la démocratie et à la réparation.

IX. Observations et recommandations

56. Je suis extrêmement déçu par l'absence de progrès sur tous les fronts que connaissent les efforts déployés pour tenter de trouver une solution à la situation au Darfour. Les parties semblent toujours résolument en faveur d'une solution militaire, le processus politique est au point mort, le déploiement de la MINUAD progresse très lentement et se heurte toujours à de nombreux problèmes, et la situation humanitaire ne s'améliore pas. Le principal obstacle est l'absence de volonté politique de toutes les parties de rechercher une solution pacifique à la crise qui sévit au Darfour. Si les deux camps avaient pu trouver la volonté nécessaire et accepter de mettre fin aux hostilités, de coopérer au déploiement de la MINUAD, de collaborer sincèrement avec les Envoyés spéciaux en vue d'entamer des négociations de fond et de s'engager à protéger les civils, nous aurions déjà constaté des progrès considérables vers une solution durable.

57. Les conséquences des conditions actuelles de sécurité sont graves pour la population du Darfour. La violence dans le Darfour-Ouest pendant la période qui fait l'objet du présent rapport a considérablement nui à la possibilité qu'ont les organisations humanitaires de fournir à la population civile l'aide dont elle a cruellement besoin et a accru la vulnérabilité de milliers de civils. En plus, les attaques incessantes dont font l'objet les convois de vivres dans l'ensemble du Darfour empêchent les organismes humanitaires de distribuer à la population toute l'aide alimentaire voulue. Les informations très inquiétantes faisant état de la concentration de troupes à la frontière entre le Tchad et le Soudan pendant la période qui fait l'objet du présent rapport est signe que la violence et l'instabilité vont continuer, au détriment des populations civiles de part et d'autre de la frontière et en violation flagrante de l'Accord de cessez-le-feu.

58. La MINUAD continue à s'employer à donner pleinement effet à son mandat et à augmenter ses capacités et sa visibilité avec le personnel et les ressources limitées dont elle dispose actuellement. Il est essentiel que la communauté internationale comprenne le rôle central qu'elle joue dans l'appui à cette mission afin qu'elle puisse s'acquitter de son mandat avec efficacité et contribuer à améliorer l'existence des populations civiles au Darfour. À cet égard, il faut faire beaucoup plus pour obtenir les capacités qui sont nécessaires en matière d'aviation et de logistique pour que le déploiement soit total et efficace. Des solutions novatrices doivent être trouvées pour combler ces lacunes et elles doivent l'être rapidement. Je demande une fois de plus aux États Membres de s'engager à fournir à la MINUAD les moyens dont elle a besoin ou d'amener à le faire ceux qui le pourraient.

59. Les tensions qui sont apparues entre le Tchad et le Soudan pendant la période sur laquelle porte le présent rapport sont une preuve de plus de la dimension

régionale du conflit et des conséquences désastreuses qu'il pourrait avoir pour les populations civiles et les forces de maintien de la paix des deux côtés de la frontière. À cet égard, un incident inquiétant s'est produit le 3 mars, lorsque les forces armées soudanaises ont tiré sur un véhicule de la Force de l'Union européenne qui était passé par erreur du Tchad dans le Darfour-Ouest. Au cours de l'échange de coups de feu qui s'en est suivi, un soldat français a été tué et un autre blessé. Cet incident est profondément inquiétant pour les missions qui se trouvent de part et d'autre de la frontière entre le Tchad et le Soudan, et je demande instamment à toutes les parties de faire preuve de la plus grande retenue. À cet égard, j'accueille avec satisfaction l'accord auquel sont parvenus, le 13 mars 2008, à Dakar, les Présidents Déby et al-Bachir, qui sont convenus de normaliser les relations entre les deux pays et de s'employer à empêcher que ne se produisent de nouveaux actes de violence. Toutefois, la lettre, en date du 27 mars 2008, que le Représentant permanent du Soudan a adressée au Président du Conseil de sécurité (S/2008/212), dans laquelle il soutient que le Tchad a déjà violé l'Accord de Dakar, est un signe inquiétant du climat de méfiance qui existe entre les deux pays. De trop nombreux accords entre le Tchad et le Soudan sont restés lettre morte, et je demande aux deux États de prendre des mesures décisives pour normaliser leurs relations et garantir que l'Accord de Dakar sera appliqué rapidement dans son intégralité.

60. La signature de l'Accord sur le statut de la Force entre la MINUAD et le Gouvernement soudanais, le 9 février, est un progrès dans les relations entre le Gouvernement et la mission. Toutefois, le fait qu'une complète liberté de mouvement n'ait pas été accordée à la MINUAD, en particulier dans les régions du Darfour-Ouest où la violence est permanente, montre qu'il est nécessaire que toutes les parties, notamment le Gouvernement et le Mouvement pour la justice et l'égalité, coopèrent pleinement avec la MINUAD et respectent tant l'esprit que la lettre des dispositions de l'Accord sur le statut de la Force.

61. Bien que le Gouvernement soudanais se soit déclaré en faveur d'une solution politique, qu'il ait déclaré unilatéralement une cessation des hostilités et se soit dit prêt à engager des pourparlers de paix, les opérations militaires qu'il a récemment menées dans le Darfour-Ouest et l'usage généralisé de la force contre les populations civiles dans la région vont totalement à l'encontre de la création du climat de confiance nécessaire pour engager un dialogue constructif. Le MJE doit lui aussi être tenu pour responsable de la situation, qu'il a contribué à créer.

62. Le recours à la force militaire par les parties a relégué au second plan le processus politique et créé un climat qui rend les perspectives de négociation encore plus lointaines. Indépendamment des souffrances injustifiables que ces combats infligent à la population civile, la violence persistante montre bien que les parties ne sont pas disposées à mettre fin à ce conflit par la voie du dialogue. Je demande donc à toutes les parties qu'elles s'engagent sans attendre à mettre fin aux hostilités et entament sérieusement le processus politique conduit par les Envoyés spéciaux.

63. Pour terminer, je tiens à exprimer ma gratitude à tout le personnel des Nations Unies et à tous les agents humanitaires qui travaillent au Darfour. Je tiens également à remercier les États Membres, notamment les pays donateurs et les pays qui fournissent des contingents, pour l'appui qu'ils apportent résolument au déploiement de la MINUAD et aux efforts que nous faisons pour encourager les parties à reprendre le chemin des négociations.